

# Abattoirs: Tensions et attentisme à Casablanca

• Les chevillards s'abritent derrière l'abattage clandestin

• La SDL pas encore opérationnelle

LES abattoirs de Casablanca font encore parler d'eux. Quelques mois après la reprise de la gestion directe par le Conseil de la ville, les chevillards reviennent à la charge. Ils ont observé, jeudi 8 janvier, un sit-in devant le siège des abattoirs. Motif invoqué: la prolifération de l'abattage clandestin. Mais il ne s'agit là que de la partie visible de l'iceberg. Les professionnels énumèrent une longue liste de dysfonctionnements qu'ils jugent responsables de la situation actuelle de blocage. Les taxes recueillies par le Conseil de la ville (0,20 DH/kg par jour) n'ont pas été reversées au Trésor depuis 15 mois. De même, la mise à niveau des abattoirs conformément aux normes sanitaires imposées par l'Onssa n'a pas été opérée non plus. Bien évidemment, les problèmes de gestion des

abattoirs profitent aux lobbies d'abattage clandestin qui sévissent dans l'impunité. «Les abattoirs, qui emploient plus de 300 personnes, ne produisent aujourd'hui que 25% des besoins de la ville. Le reste étant

professions (UGEP). Ces derniers profitent en fait de l'échec des différentes expériences de gestion déléguée (avec les Espagnols puis les Turcs). Le dernier délégataire en date, l'entreprise turque Unluër, a plié bagages (en

confié à «Casa Prestation», la SDL récemment créée pour suivre des secteurs controversés dont le marché de gros des fruits et légumes, la gestion déléguée (propreté, Lydec)... En attendant les premières actions concrètes de la nouvelle structure, la situation d'attentisme perdure. «Le management de la SDL n'a pas encore divulgué son programme pour la filière», poursuit une source syndicale. Lors d'une récente rencontre avec les parties prenantes, le nouveau DG, Jamal Chaârani, aurait promis de «revoir les professionnels d'ici 3 mois afin d'envisager les actions à prendre». A l'heure où nous mettions sous presse, L'Economiste n'avait pas pu joindre Chaârani pour confirmer les dires des chevillards. «Il n'y aura pas de ruptures avec les anciennes méthodes de gestion, puisque la responsable qui assurait jusqu'ici le suivi des abattoirs auprès du Conseil de la ville a été nommée adjointe du nouveau DG de la SDL», souligne un membre de l'UGEP. □

Aziza EL AFFAS



## Rapport attendu de la Cour des comptes

LES professionnels réclament aujourd'hui une enquête sur les vraies raisons du départ des Turcs avant terme de leur mandat en 2018. «C'est l'entrée en jeu des magistrats de la Cour des comptes qui a précipité leur départ imprévu», assure une source de l'UGEP. La Cour des comptes les avait épinglés sur une série de dysfonctionnements qui vont figurer dans son prochain rapport. «Parmi lesquels: l'application d'un taux de TVA de 25%, des investissements inexistantes, l'achat de plusieurs millions de DH de ciment...», poursuit un professionnel. □

fourni par l'abattage clandestin, soit plus de 80.000 tonnes par an», précise un membre de l'UGEP, le syndicat qui représente ce secteur. A l'origine de cette situation, la suppression de la brigade communale de contrôle de l'abattage clandestin (qui opère de 17 à 22 heures). «Cette brigade a été éliminée par le Conseil de la ville sous pression des lobbies de l'abattage clandestin», clame Mohamed Dahbi, coordinateur du bureau syndical des chevillards, Union générale des entreprises et

août 2014) sans avoir respecté le programme d'investissement tel que prévu par le cahier des charges (dont la construction de 2 nouvelles salles de vente, réparation des équipements, des conduites d'eaux...). De même, la maintenance du matériel et des équipements n'a pas été assurée convenablement. Résultat: fuites d'ammoniaque en 2012 et 2013, rejets de sang dans les canalisations des eaux usées...

Aujourd'hui, ce dossier chaud a été

# Abattoirs: Deux mois pour se mettre aux normes

➡➡➡  
• Sur 180 unités, une seule est aux standards

• Le chantier de réforme peine toujours à démarrer

• Alors qu'il constitue une priorité pour le ministère de l'Agriculture

DE nouveau le lobbying des viandes rouges s'agite à Casablanca. Objectif, maintenir le statu quo moyennant quelque replâtrage ciblant l'abattage clandestin «jugé insalubre et surtout concurrentiel» (voir article page 5).

C'est à croire que la chaîne de l'abattage contrôlé est conforme aux normes. Un constat que ne partage pas l'organisme en charge de contrôle et d'agrèage des abattoirs. «Sur les 180 abattoirs que compte le pays, une seule unité est conforme aux normes», relève une étude de l'Office national de sécurité sanitaire de produits alimentaires (Onssa). Il s'agit de l'abattoir privé de Ranch Adaroch, installé à Meknès. Tout le reste est vétuste, insalubre et incommode par rapport à l'environnement urbain.

Cela n'a pas empêché le même organisme de les agréer sous réserve de se «conformer aux normes dans les plus brefs délais». Et la date butoir est prévue pour mars 2015. C'est sur la base de cette étude qu'une réforme devait être déclenchée dès l'année 2011. La vision a suscité beaucoup d'enthousiasme chez les professionnels, se traduisant par le lancement de 8 projets intégrés (élevage, engraissement et ateliers modernes d'abattage et de préparation des viandes). Des projets en stand-by pour la majeure partie. Les



Le projet de réforme des abattoirs et des marchés de gros des fruits et légumes a été porté par plusieurs ministres dont des leaders politiques comme Mohand Laenser, Ismail Alaoui et Habib El Malki. La première tentative remonte aux années 1990. Pour Aziz Akhannouch, sans «la réforme des abattoirs, c'est l'échec annoncé de la stratégie de l'élevage» (Ph. Bziouat)

rare qui ont enregistré quelques avancées restent cantonnés dans l'élevage. Relancée en 2013, la réforme devait être entamée par la mise à niveau d'une douzaine d'unités municipales et leur cession en gestion déléguée au privé. Ceci, suite à une décision conjointe de l'Intérieur, de

du 18 août 2014). C'est dire le poids du lobbying qui s'exerce autour de ce dossier aussi bien à l'amont qu'à l'aval de la filière des viandes rouges. Car, la réforme doit commencer par l'assainissement des marchés des bestiaux via l'adoption des critères et normes de qualité et des prix.

Et les projets programmés sont en stand-by, faute de visibilité.

«La réforme est une urgence, en raison du poids socio économique de la filière des viandes rouges et si rien n'est fait dans les plus brefs délais, c'est l'échec annoncé de la stratégie de développement de l'élevage», avait confié à L'Economiste Aziz Akhannouch. D'ailleurs, c'est le retard pris par cette réforme qui a le plus irrité la tutelle. Car, elle relève de la simple volonté politique. Or, si elle est bien affirmée par le ministère de l'Agriculture, les autres parties prenantes ont leur propre agenda. Cependant, l'Onssa estime avoir accompli sa mission en élaborant les cahiers des charges relatifs à la gestion déléguée des abattoirs identifiés. Selon nos informations, tous les documents techniques ont été remis au ministère de l'Intérieur par l'Office. Maintenant, les fonctionnaires de l'Intérieur se barricadent derrière l'élaboration de schémas directeurs des villes où sont implantés les abattoirs.

Selon la réglementation en vigueur, les abattoirs sont considérés comme des établissements incommodes ou dangereux. Ils doivent de ce fait être implantés dans des zones industrielles ou du moins loin des agglomérations. Or, explosion urbaine oblige, les abattoirs municipaux, installés et retrouvés aujourd'hui en plein centre-ville. Avec les nuisances et la pollution qu'ils engendrent.

En attendant, le levier de la concurrence étrangère ne peut être déployé. La filière reste super protégée avec des droits de douane de 200% pour la viande ovine. Même le contingent ouvert dans le cadre de l'accord agricole Maroc-UE pour la viande bovine de haute qualité (destinée aux hôtels 4 et 5 étoiles) est soumis au taux de 101,6%. □

A. G.

## Les objectifs du contrat-programme dépassés

DÉJÀ en 2013, la production des viandes rouges a atteint 490.000 tonnes, soit 40.000 tonnes de plus par rapport aux objectifs du contrat-programme arrêtés à fin 2014. Et cette production augmente en moyenne de 5% par an. C'est l'effet conjugué de l'amélioration de l'alimentation, de la génétique de l'élevage et des incitations à l'import des génisses de race pure et de taurillons destinés à l'engraissement. Depuis 2010, l'import de jeunes veaux est soumis au droit réduit de 2,5% et la TVA à 10%. De plus, la filière bénéficie également de l'exonération des droits et taxes à l'importation de l'aliment de bétail. Mais ces avantages fiscaux n'ont pas eu d'impact pour le consommateur. Entre le prix de la carcasse et celui de la vente au détail, le différentiel culmine à 30 DH/kg. □

l'Agriculture et des Finances. Rien n'a été fait. La seule expérience de gestion déléguée, menée à Casablanca, a capoté l'année passée avec le départ «inopiné du gestionnaire turc» (voir L'Economiste

La aussi, c'est le blocage total. Et cela ne date pas d'aujourd'hui. Bien avant l'avènement du plan Maroc Vert, plusieurs ministres de l'Agriculture ont tenté de réformer les circuits de distribution de produits agricoles et de l'activité d'abattage. Sans succès.

Pour le moment, la seule avancée enregistrée dans la réforme tient à l'abrogation de l'arrêté du 28 septembre 1955 sur la circulation des viandes. Décision qui devait permettre aux nouveaux projets modernes d'écouler librement leurs produits dans les zones où la demande est forte. Et c'était pour parer aux problèmes rencontrés à ce niveau par la première unité privée de Meknès. Seulement, la réforme réglementaire a beaucoup plus profité aux tueries rurales et à quelques abattoirs municipaux. A tel point que celui de Mohammedia s'est trouvé pratiquement au chômage technique en raison des flux de viandes venant des zones environnantes.

Résultat, l'unité de Meknès tourne actuellement à moins de 50% de sa capacité.